



MESSAGE DU MAIRE

Septembre, c'est le mois de la rentrée scolaire et je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les étudiants, employés et enseignants une année scolaire remplie de plaisir et d'activités qui enrichiront vos connaissances.

Saint-Pacôme connaît présentement une bonne lancée au niveau de la construction et du renouvellement des infrastructures. Le pont de la Pruchière se refait une beauté et nous devrions voir les travaux se terminer d'ici la fin du mois de novembre. Ce projet est évalué à plus de un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) et ces coûts sont à la charge entière du Ministère du Transport du Québec. Nous avons en date du 1^{er} septembre, des travaux de constructions et de rénovations évalués à plus de cinq millions huit cent mille dollars (5 800 000 \$) présentement en réalisation ou bien déjà réalisés.

C'est avec regret que nous avons appris le départ de Monsieur René Bélanger agent de développement. Monsieur Bélanger nous a quitté pour travailler à une échelle plus régionale (CLD). En mon nom personnel et celui du conseil municipal ainsi que tous les organismes qui ont côtoyé René, je tiens à le remercier pour son travail consciencieux et professionnel qu'il a su apporté à notre communauté.

Merci à Madame Hélène Lévesque pour ses loyaux services durant six années de services auprès de la municipalité. Nous lui souhaitons de trouver dans le cadre de son nouveau travail beaucoup de succès.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 10h00 à 17h00
Le vendredi de 9h00 à 12h00



RAPPEL



CONTRÔLE DE VOTRE CHIEN OU CHAT : Tout chien ou chat gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

LICENCE OBLIGATOIRE : Nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Pacôme, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence. Cette obligation ne s'applique qu'aux chiens ayant plus de trois (3) mois d'âge. Vous devez vous procurer cette licence au bureau municipal au coût de 10.00 \$.

NUISANCES GÉNÉRALES : Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances au sens du présent règlement, sont considérés comme des infractions et sont prohibés :

- Le fait, pour un chien d'aboyer, de hurler ou de gémir de façon à troubler la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes;
- Le fait, pour un chat ou un chien, de causer un dommage à la propriété publique ou privée;
- Le fait, pour un chat ou un chien, de fouiller dans les ordures ménagères;
- Le fait, pour un chien, de se trouver dans les endroits publics avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps;
- Le fait, pour un gardien, de laisser uriner son chien sur une pelouse ou un arrangement floral d'une place publique ou d'une propriété privée autre que la sienne;
- L'omission pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien.

(extrait du règlement n° 150 concernant les animaux)

BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ

Le retour à l'horaire régulier se fera le dimanche 13 septembre à 10h00

Heures d'ouverture : les mardis de 18h30 à 20h30
et les dimanches de 10h00 à 12h00

Pour nous joindre : 418 856-2413 poste 2

COMMUNIQUÉ

Concernant les élections municipales du 1^{er} novembre 2009, nous désirons vous aviser que la période de la mise en candidature aux postes d'élus sera du 18 septembre 2009 au 2 octobre 2009 inclusivement.

Afin que vous puissiez vérifier si votre nom figure sur la liste électorale, nous désirons vous aviser que la commission de révision se tiendra le lundi 14 octobre 2009 de 19h00 à 22h00 et le mercredi 15 octobre 2009 de 10h00 à 13h00 au bureau municipal.



PRÉ-VENTE D'ABONNEMENT

Pensez à offrir une carte en cadeau !

CARTE DE SAISON SKI 2009-2010

CATÉGORIES	AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2009	DU 1 ^{ER} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2009	À PARTIR DU 1 ^{ER} NO- VEMBRE 2009
Séniors (70 ans et plus)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
16 ans et +	125 \$	150 \$	200 \$
Junior (6 à 15 ans)	100 \$	125 \$	175 \$
Enfant (5 ans et moins)	50 \$	80 \$	75 \$

Les prix n'incluent pas les taxes ; des preuves d'âge seront exigées; les prix sont sujets à changement sans préavis; plafond familial à **550 \$** mis à part les taxes; la carte **peut être payée en deux versements avec un chèque post-daté (délai de 30 jours)**. Pour profiter du plafond familial, les personnes doivent résider à la même adresse, des preuves de résidence seront exigées. L'abonnement de saison hivernale 2009-2010 incluent le ski de jour et de soir selon l'horaire de la Station plein air de Saint-Pacôme. Avec votre carte de saison, obtenez des rabais sur vos billets de ski dans les autres Stations de ski du Québec participantes (Inter-échange).

À partir du **1^{er} novembre, la carte peut être payée en deux versements avec un chèque post-daté (délai de 30 jours)**

CARTE DE SAISON GLISSADE 2009-2010

CATÉGORIES	EN TOUT TEMPS
Tous les âges	55 \$
25 remontées	25 \$
10 remontées	12 \$

Les prix n'incluent pas les taxes. Les prix sont sujets à changement sans préavis . L'abonnement de saison hivernale 2009-2010 inclus les glissades de jour seulement selon l'horaire de la Station plein air de Saint-Pacôme.

TEXTE À L'ENDO DE LA CARTE DE SAISON ET DU BILLET JOURNALIER HIVERNALE 2009-2010 À LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME : Responsabilités : Le présent billet (carte de saison) est émis en considération de l'engagement du skieur/planchiste de respecter le code de conduite en montagne ainsi que tous les règlements et règles de conduite à la station. En cas de défaut, le billet (carte de saison) pourra être résilié et confisqué sans avis ni remboursement. Le présent billet (carte de saison) demeure la propriété de la station, il est personnel, incessible et non remboursable. La pratique d'un sport de glisse comporte des dangers et des risques inhérents dont vous devez être conscient. Le skieur/planchiste accepte d'assumer l'entière responsabilité de tous dommages de toute nature qu'il pourrait subir ou causer à autrui et accepte de dégager et/ou indemniser la station à cet égard. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle et signalisation émises dans le cadre d'activités particulières et délimitées physiquement par la station. **Soyez vigilant et respecter le code. C'est votre responsabilité !**



L'Entraide Pascal Taché
Association de personnes handicapées

AUTOMNE 2009

L'Entraide Pascal-Taché est un organisme communautaire qui œuvre auprès des personnes handicapées sur tout le territoire Montmagny-L'Islet-Kamouraska Ouest. Vous avez peut-être donné à notre campagne de financement « Fleur de Soleil » le printemps dernier, si c'est le cas, nous vous en sommes très reconnaissants. Cela nous fait donc plaisir aujourd'hui de vous faire part de notre calendrier d'activités pour l'automne 2009. Nous espérons que celles-ci viennent en aide au plus grand nombre de personnes possible, c'est pourquoi nous vous demandons d'être attentif à vos besoins et à ceux des gens qui vous entourent. Le thème que nous exploitons cette année est :

« J'ouvre mon cœur afin de partager avec toi »

Vous pouvez nous rejoindre en tout temps à nos deux points de service suivant :

- Bureau de St-Eugène : (418) 607-0545 et sans frais 1-877-247-0545
- Bureau de La Pocatière : (418) 856-9940

Voici une brève description de chacune des activités que vous retrouverez à l'intérieur du calendrier :

Samedi-répit : Une journée d'activités structurée avec éducateur spécialisé et accompagnateur pour les enfants, afin de donner un répit aux parents.

L'Islet et St-Pamphile en même temps: 19 septembre, 3, 17 et 31 octobre, 14 et 28 novembre, 12 décembre 2009

Osez-Dire : Groupe d'initiation à l'expression orale et à l'animation. Offert à :

L'Islet et ouvert à tous : 16 et 30 septembre, 14 octobre, 4 et 18 novembre, 2 décembre

Intégration par l'action : Atelier dans le but de briser l'isolement, de développer des talents et d'avoir une activité valorisante. Atelier de cuisine une fois/mois.

L'Islet et ouvert à tous : 23 septembre, 7 et 21 octobre, 11 et 25 novembre, 9 décembre

Théâtre-Intégration : Pièce de théâtre jouée en vue d'un spectacle en fin d'année.

Montmagny et ouvert à tous : à tous les mercredi

Groupes d'entraide physique : Rencontres amicales et en toute simplicité pour échanger, écouter et accueillir le vécu de chacun; pour recevoir de l'information.

Montmagny : 7 octobre, et 4 novembre 2009

L'Islet : 14 octobre et 11 novembre 2009

Kamouraska-Ouest : 28 septembre, 26 octobre et le 30 novembre 2009

Groupe d'entraide sensoriel AudiAction : Rencontres amicales et en toute simplicité pour échanger, écouter et accueillir le vécu de chacun; pour recevoir de l'information. Ouvert aux personnes ayant une limitation auditive et leur entourage

Kamouraska-Ouest : 5 octobre et 2 novembre 2009

- adresse courriel pour nous rejoindre à La Pocatière : entraidepascalatache@bellnet.ca

- La fête de Noël aura lieu dimanche le 13 décembre, le lieu reste à déterminer.

Communiqué Spéciale du Club Lions Rivière-Ouelle/St-Pacôme

Savez-vous.....

Savez-vous ce qu'est un Club Lions ? C'est un organisme reconnu mondialement, composé de bénévoles, qui oeuvrent au bien-être des personnes souffrant de divers handicaps reliés à la vision, de diabète, d'entraide à la jeunesse ainsi que de la paix dans le monde.

Savez-vous qu'il existe un Club Lions dans votre communauté? Le Club Lions Rivière-Ouelle/St-Pacôme existe depuis plus de 30 ans. Et oui ...30 ans. Depuis sa fondation, le Club a contribué à plusieurs projets dans la région. Et nous avons également soutenu des personnes qui avaient besoin d'aide. Nous sommes un petit groupe de gens qui croyons encore à cette cause d'entraide.

Qui peut-être Lions ? Tous ceux et celles qui croient comme nous à la vision Lions. Si vous avez un peu de temps et que vous voulez le partager avec nous, Vous êtes les bienvenues.

Club Lions Rivière-Ouelle/St-Pacôme

C.P.308 St-Pacôme Qc

G0L 3X0

e-mail : clublionsstpacome@yahoo.ca



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL
Réunions du 1-9-25 juin 2009
et du 6 juillet 2009

168.06.09 MRC DE KAMOURASKA – MODALITES DE L'ETABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES A LA GESTION DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE, lors d'une prochaine séance du conseil, la MRC de Kamouraska procédera à l'adoption du règlement numéro 154 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Kamouraska et de leur paiement par les municipalités locales;

ATTENDU QUE ce règlement met l'accent sur l'aspect collectif de la ressource eau tout en prenant en considération les cas de jurisprudence selon lesquels le mode de répartition des coûts des travaux en cours d'eau doit être fonction du bénéfice reçu;

ATTENDU QUE chaque municipalité devra payer une quote-part équivalente au montant des travaux en cours d'eau prévus sur son territoire municipal;

ATTENDU QUE afin de traduire l'aspect collectif de la ressource eau, la commission d'aménagement a recommandé qu'une partie des frais afférents aux travaux en cours d'eau soit payée à même le fonds général de chaque municipalité, idée qui a été retenue par le conseil des maires;

ATTENDU QUE un tel règlement est nécessaire puisqu'en vertu de la loi, la MRC doit prévoir l'appropriation des deniers nécessaires pour le paiement des travaux en cours d'eau par l'imposition de quotes-parts aux municipalités locales;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'une proportion de 25% du montant des travaux doit être payée par la collectivité via les fonds généraux;

QUE le reste de la facture, soit 75%, sera remboursée à la Municipalité via

une taxe spéciale imposée aux propriétaires touchés en fonction du bénéfice reçu, c'est-à-dire aux riverains directement concernés par les travaux;

QUE les producteurs riverains auront droit au remboursement du MAPAQ comme il se fait actuellement.

169.06.09 ENTENTE CONCERNANT LE DESENSABLEMENT DE LA RIVIERE OUELLE DANS LE SECTEUR DU PONT DE LA ROUTE 230 – MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC

ATTENDU QU'une entente entre le Ministre délégué aux transports et la Municipalité de Saint-Pacôme est nécessaire afin de procéder au désensablement du lit du cours d'eau de la rivière Ouelle dans le secteur du pont P-03426;

ATTENDU QUE la Municipalité agit à titre de maître d'œuvre du projet et est responsable des activités qui lui incombent;

ATTENDU QUE le Ministre délégué s'engage à exécuter les activités qui lui incombent et à payer sa part des coûts admissibles;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet d'entente tel que présenté par le Ministre délégué aux transports et d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque, à signer ladite entente et tous les documents s'y rapportant.

170.06.09 DEMANDE D'AUTORISATION DE G. LEMIEUX ET FILS INC. POUR L'EXPLOITATION DE GRAVIERE-SABLIERE SUR LE LOT 259P DU CADASTRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-PACOME POUR UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 12 HECTARES

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la

municipalité de Saint-Pacôme doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par G. Lemieux et fils inc. visant l'exploitation d'une gravière-sablière sur le lot 259P du cadastre de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE dans la zone blanche de la Municipalité de Saint-Pacôme, au meilleur de la connaissance des officiers municipaux et des membres du conseil Municipal, il n'existe pas de gravière potentielle qui pourrait être mise en exploitation en respectant les exigences du schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska, les normes de distance par rapport aux résidences suivant la réglementation municipale et/ou les normes du ministère de l'environnement en matière d'exploitation de gravière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE le demandeur a déjà une autorisation sur les lots contigus;

ATTENDU QU'en regard à la nature sableuse de ce sol, une bonne utilisation est de permettre l'exploitation de la gravière-sablière;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes puisque la terre en place n'est exploitée ni exploitable en raison de sa nature et de la dénivellation;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale parce qu'il n'y a pas de façon immédiate, ces lots étant entourés de boisé et de gravières-sablières.

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;
POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER le requérant dans sa demande d'exploiter cette gravière sur une partie du lot 259P de la municipalité de Saint-Pacôme;

D'INDIQUER à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale;

DE RECOMMANDER à la Commission de faire droit à la présente demande.

171.06.09 AJOUTER LA ZONE MIA5 AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété à la réunion spéciale du 15 novembre 2004 par la résolution 359.11.04;

ATTENDU QUE la zone MIA5 doit être ajoutée au programme d'accès à la propriété;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'ajouter la zone MIA5 à l'exemption de la taxe foncière pendant 5 ans.

172.06.09 APPEL DE CANDIDATURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT ARCHITECTE POUR LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale de Saint-Pacôme sera relocalisée;
ATTENDU QU'une firme d'architecte devra assurer l'ensemble des services professionnels devant conduire à la réalisation des travaux d'aménagement des nouveaux locaux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme procède à un appel de candidatures sur invitation pour obtenir les services professionnels d'une firme d'architecte.

173.06.09 COMITÉ DE PROTECTION DU LAC SAINT-PIERRE – DEMANDE D'APPEL

ATTENDU QUE le Comité de protection du Lac Saint-Pierre a été mandaté par l'Association des propriétaires pour préparer un projet d'intervention pour la protection du bassin versant du Lac

Saint-Pierre, phase II;

ATTENDU QUE le Comité de protection du Lac Saint-Pierre a présenté une demande de financement à la Conférence régionale des élus;

ATTENDU QUE, pour compléter le financement, une demande a été déposée au Pacte rural de la MRC de Kamouraska;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le Comité de protection du Lac Saint-Pierre dans ses démarches pour l'obtention de financement dans le cadre du programme du Pacte rural auprès de la MRC de Kamouraska.

174.06.09 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE DE SAINT-PACÔME – MISE-À-JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme veut mettre à jour sa politique familiale municipale;

ATTENDU QU'en reconduisant sa politique familiale, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles;

ATTENDU l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise M. Gervais Lévesque, maire, à présenter une demande de subvention au montant de cinq mille dollars (5 000 \$) pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour mettre à jour sa politique familiale;

QUE le conseil municipal autorise M. Gervais Lévesque, maire, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

175.06.09 SIGNATURE DU CONTRAT DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE – SECTEUR RUE PLOURDE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique sur la rue Plourde;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « Constructions Jean-Paul Landry inc. »

a déposé une soumission respectant les exigences des documents de soumission;

ATTENDU QUE BPR Groupe-conseil recommande l'acceptation de la soumission de « Constructions Jean-Paul Landry inc. »;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accorde et procède à l'adjudication du contrat à l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme, soit « Constructions Jean-Paul Landry inc. » suite à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

La confirmation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que l'enveloppe du FMIR a été ajustée;

L'acceptation du règlement d'emprunt;

QUE la Municipalité s'assure de signer le contrat avant le 24 mai 2009, afin de respecter le délai du cautionnement de soumission apparaissant au devis.

176.06.09 ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME – PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE – SECTEUR RUE PLOURDE

ATTENDU l'entente entre la Municipalité de Saint-Pacôme et la Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;

ATTENDU QUE des ajustements sont requis relativement à la révision de l'aide financière;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque, à signer l'addenda no 1 au protocole d'entente, tel que présenté.

177.06.09 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE M. MARTIN MAURIS, 12 RUE WILLIAM

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure portant le numéro G-39-2009 a été déposée par M. Martin Mauris pour sa propriété du 14 rue William;
ATTENDU QUE M. Gilles Plourde,

inspecteur en bâtiment et en environnement a présenté l'ensemble du dossier aux membres du C.C.U. et a précisé qu'il n'y a jamais eu de demande de dérogation mineure pour cette propriété et que M. Maurais veut faire un agrandissement;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière est de 1,42 mètres alors qu'elle devrait être de 2,39 mètres pour le bâtiment principal;

ATTENDU QUE la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs de plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU QUE la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE c'est le seul moyen pour ce propriétaire de réaliser son projet;

ATTENDU QUE la falaise à l'est de la résidence présente des interrogations au comité de par le risque d'éboulis ou cause de l'érosion;

ATTENDU QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de M. Maurais, lui permettant de réaliser son projet en lui demandant de fournir des preuves de la sécurité de la falaise versus son voisin dont le terrain est en aval de la falaise;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la dérogation mineure de M. Martin Maurais.

**178.06.09 DEMANDE D'ADMIS-
SIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - M.
DONALD SIROIS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'ac-

cès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE M. Donald Sirois a pris possession de la résidence sise au 298, boul. Bégin le 27 avril 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Donald Sirois au programme pacômien d'accès à la propriété.

**179.06.09 DEMANDE D'ADMIS-
SIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ -
MME ISABELLE DUBÉ ET M.
JACQUES BÉRUBÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Isabelle Dubé et M. Jacques Bérubé ont pris possession de la résidence sise au 17, rue Fortier le 3 avril 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Isabelle Dubé et M. Jacques Bérubé au programme pacômien d'accès à la propriété.

**180.06.09 DEMANDE D'ADMIS-
SIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ -
MME MONIQUE BOUCHARD**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Monique Bouchard a pris possession de la résidence sise au 11, rue du Domaine le 29 mai dernier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Monique Bouchard au programme pacômien d'accès à la propriété.

CORRESPONDANCE

**181.06.09 FÉDÉRATION QUÉ-
BÉCOISE DES MUNICIPALITÉS -
68^{ÈME} ASSISES ANNUELLES**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'inscription du maire, M. Gervais Lévesque, aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités les 24, 25 et 26 septembre 2009 au coût de six cent quatre-vingt-huit dollars et cinquante-quatre cents (688,54 \$).

VARIA

**182.06.09 ARPENTAGE
CÔTE-DU-SUD S.E.N.C.R.L. -
HONORAIRES ET DEBOURSES
PROFESSIONNELS**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture GU-09-025 au montant de trois mille deux cent trente et un dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (3 231,98 \$) de Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L. pour la remise aux propriétaires de l'ancienne route 230.

**183.06.09 C.A.R.
REFOUR ACTION MUNICIPALE
ET FAMILLE - PRIX PIERRE-
GINGRAS**

ATTENDU QUE Mme Carmelle Fortin est reconnue pour ses nombreuses implications dans la communauté pacômienne, dans les activités intergénérationnelles ou touchant la famille;

ATTENDU QUE Mme Carmelle Fortin a participé entre autres à l'élaboration de la politique familiale municipale, elle préside le Club des 50 ans, elle est administratrice des Habitations Saint-Pacôme, elle est vice-présidente du comité des bénévoles des résidents du Centre D'Anjou, elle est présidente du Comité d'action contre la pauvreté;

ATTENDU QUE les Prix Action municipale et famille ont été remis dans le cadre du colloque annuel du Carrefour action municipale et famille le samedi 30 mai dernier à Amos;

ATTENDU QUE Mme Carmelle Fortin s'est vu remettre le prix Pierre-Gingras pour son exemple de solidarité et d'engagement auprès des citoyens contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des familles;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres pré-

présents d'adresser toutes nos félicitations à Mme Carmelle Fortin.

184.06.09 PROMPT RÉTABLISSEMENT À MME HELENE LEVESQUE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'envoyer un panier de fruits à Mme Hélène Lévesque, directrice générale, pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

185.06.09 C E N - TRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DU KAMOURASKA - LA JOURNÉE DES GENS D'AFFAIRES DU KAMOURASKA

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire deux (2) personnes à La Journée des gens d'affaires du Kamouraska le vendredi 19 juin prochain au coût de soixante-dix dollars (70,00 \$) par personnes, taxes incluses.

188.06.09 VENTE DE TERRAIN - M. JEAN-FRANÇOIS GIGNAC ET MME MARIE-CLAUDE RACINE

ATTENDU QUE M. Jean-François Gignac et Mme Marie-Claude Racine ont signifié leur intérêt à se porter acquéreurs des terrains #10 et #12 dans le développement domiciliaire de la rue Domaine-du-Boisé;

ATTENDU l'offre d'achat de M. Jean-François Gignac et Mme Marie-Claude Racine pour les terrains sur les lots 95-1-10, 99-1-18 et 99-1-17 d'une superficie de 37 024 pieds carrés à un dollars (1,00 \$) du pied carré comprenant l'accès aux services d'aqueduc et d'égout, tel que démontré sur le plan;

ATTENDU QUE M. Jean-François Gignac et Mme Marie-Claude Racine seront facturés pour un (1) unité au niveau des services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE M. Jean-François Gignac et Mme Marie-Claude Racine auraient droit à un remboursement de 10% du prix de vente s'il y a construction dans une période de deux (2) ans;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de M. Jean-François Gignac et Mme Marie-Claude Racine de 37 024,00 \$ plus taxes pour le terrain sur les lots 95-1-10, 99-1-18 et 99-1-17;

QUE M. Jean-François Gignac et Mme Marie-Claude Racine s'engage à offrir, en cas de revente, le terrain non construit à la Municipalité au prix vendu dans le but d'empêcher la spéculation;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme se réserve une servitude du côté nord du terrain;

QUE les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acheteur;

QUE le terrain est libre de toute dette;

QUE le maire, M. Gervais Lévesque et la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente et à recevoir le paiement et donner quittance.

189.06.09 FONDATION DU CEGEP DE LA POCATIÈRE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de La Pocatière a à cœur la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants et leur ouverture sur le monde de la même façon qu'elle souhaite ardemment et de plus en plus soutenir le projet éducatif du Cégep de La Pocatière et du Centre d'études collégiales de Montmagny;

ATTENDU QUE la meilleure façon de jouer pleinement ce rôle est d'encourager et de reconnaître concrètement les initiatives et la réussite scolaire en remettant des bourses de diverses natures et en appuyant en grand nombre les projets étudiants;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de La Pocatière pourra attribuer des bourses à des étudiantes et des étudiants de la MRC de Kamouraska en proportion de la provenance des dons, faisant ainsi en sorte que les bourses reviennent à des élèves des municipalités qui contribuent;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme contribue à hauteur de un dollar (0,20 \$) par citoyen par année pour une période de cinq (5) ans.

190.06.09 MANDAT ARCHITECTE - PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Alfred Pelletier, architecte, dans le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

191.06.09 CHAR

ALLEGORIQUE

ATTENDU le 150^{ème} anniversaire de la fondation de la première école d'agriculture permanente au Canada;

ATTENDU QUE ce sera l'occasion de démontrer et de reconnaître tout l'impact qu'a eu cet événement, le 10 octobre 1859, sur le développement du monde agricole au Canada depuis les 150 dernières années et, plus particulièrement, sur le développement de la Côte du Sud;

ATTENDU QUE le 11 octobre, journée de la fermeture des Fêtes du 150^{ème} de l'enseignement agricole au Canada, se tiendra la Grande parade « Au fil des saisons et des époques »;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un budget d'un montant minimum de mille dollars (1 000,00 \$) soit prévu pour le concept et le montage d'un char allégorique afin de participer à la Grande parade « Au fil des saisons et des époques » le 11 octobre prochain.

192.06.09 ENGAGEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU le nombre toujours grandissant de jeunes qui fréquentent le local des jeunes le vendredi soir;

ATTENDU QU'une animatrice ne fournit plus à la tâche et ne peut fournir suffisamment d'encadrement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une deuxième personne soit engagée afin d'apporter l'aide nécessaire à l'animatrice déjà en place.

193.06.09 R E - NONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents et ayant d'autres sujets à traiter, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de renoncer à l'avis de convocation.

194.06.09 ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES - DIAGNOSTIC RESIDENTIEL MIEUX CONSOMMER

ATTENDU QU'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU QUE pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic rési-

dentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

ATTENDU QUE pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU QUE les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la municipalité de Saint-Pacôme en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU QUE ce montant sera de trente dollars (30,00 \$) par rapport de recommandation en format papier et de trente-cinq dollars (35,00 \$) par rapport de recommandation en format électronique;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer »;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme soumet le projet : repas communautaires sans vaisselle jetable;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme désigne M. René Bélanger comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme autorise M. René Bélanger, agent de développement, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de M. René Bélanger, la municipalité de Saint-Pacôme, autorise Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution.

QUE la municipalité de Saint-Pacôme

soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet de repas communautaires sans vaisselle jetable.

195.06.09 **T R A -**
VAUX DE RÉFECTION – RUE DE
LA PRUCHIÈRE – RÉGLEMENT
234 - IMMOBILISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le règlement 234 visant à financer des travaux d'immobilisation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit effectuer la réfection d'une partie de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE le coût des travaux s'élèvera à environ vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la directrice générale adjointe à entreprendre les démarches pour contracter un emprunt de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) à même le règlement 234;

QUE le maire M. Gervais Lévesque et la directrice générale adjointe Mme Manon Lévesque soient autorisés à signer les documents nécessaires.

196.06.09 **M A N -**
DAT INGÉNIEUR – PROJET DE
RELOCALISATION DE LA BI-
BLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Jean-Paul Roy, ingénieur, dans le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

197.06.09 **M A N -**
DAT TECHNISOL – SURVEIL-
LANCE DES TRAVAUX – PRO-
LONGEMENT DES SERVICES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – SEC-
TEUR RUE PLOURDE

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme mandate la firme Technisol pour effectuer la surveillance des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout pour le secteur de la rue Plourde.

198.06.09 **VENTE**
DE TERRAIN – M. FRÉDÉRIC
ROUSSEL ET MME JOHANA
DICKNER

ATTENDU QUE M. Frédéric Roussel et Mme Johana Dickner possède déjà une propriété sur la rue du Domai-

ne du Boisé;

ATTENDU QUE M. Roussel et Mme Dickner désire se porter acquéreur d'une parcelle de terrain de 2 mètres à l'avant jusqu'à 1 mètre à l'arrière afin de rendre leur terrain plus approprié vu leur projet d'agrandissement;

ATTENDU QUE le terrain adjacent à leur propriété conservera quand même une grandeur intéressante pour d'éventuels acheteurs;

ATTENDU QUE M. Roussel et Mme Dickner s'engage à payer tous les frais entourant la vente de cette parcelle de terrain;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité accepte de vendre cette parcelle de terrain de 58,1 m² à M. Roussel et Mme Dickner aux mêmes conditions que lors de la vente de leur terrain actuel et qu'un escompte de 10% soit accordé si la construction d'un agrandissement est effectuée à l'intérieur des deux (2) année suivant la date d'achat.

201.06.09 **E M -**
PRUNT TEMPORAIRE POUR LE
PROLONGEMENT DES SERVI-
CES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT –
SECTEUR DE LA RUE PLOURDE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise le maire et la directrice générale adjointe à contracter un emprunt temporaire au montant de un million cent trente-sept mille quatre cent soixante-sept dollars (1 137 467,00 \$) pour une durée allant jusqu'à la fin des travaux pour payer les frais reliés au projet selon l'article 1093 et de signer tout document s'y rattachant.

208.07.09 **ADOPTION DU**
RÈGLEMENT NUMERO 250 DE-
CRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE
TAXE AUX FINS DU FINANCE-
MENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QU'un client est une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;

ATTENDU QU'un service téléphonique est un service de télécommunication qui doit remplir certaines conditions;

ATTENDU QU'il permet de composer

le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;

ATTENDU QU'il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication;

ATTENDU QUE lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client.

ATTENDU QUE le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régionale du Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

209.07.09 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 249 DÉCRETANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET LE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE suite à l'étude faite par le Ministère des Affaires Municipa-

les, Régions et Occupation du territoire dans la rédaction du règlement 249;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que les modifications suivantes soient apportées au règlement :

QUE soit retiré l'**ATTENDU QUE** disant que ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec;

QUE L'ARTICLE 2 soit modifié de la façon suivante : Le conseil est autorisé à faire l'acquisition de l'immeuble du 201, boulevard Bégin pour relocaliser la bibliothèque municipale et la réalisation de travaux de restauration. Tel que prévu à l'estimé du projet déposé au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et selon le rapport d'expertise préparé par M. Alfred Pelletier, architecte, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe A et B.

210.07.09 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU TRANSFERT DES VÉHICULES, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DU SERVICE INCENDIE A LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

ATTENDU QU'en 2007, le camion auto-pompe n'a pu être transféré à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest étant donné que le prêt sur ce dernier n'était pas fini de rembourser par la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE le remboursement du prêt est maintenant rembourser en entier;

ATTENDU QUE la Régie est légalement constituée en date du 13 janvier 2007;

ATTENDU QUE l'entente prévoit à l'article 11, que les municipalités opérant un service de protection incendie, s'engagent à transférer l'ensemble des véhicules, équipements et accessoires à la Régie;

ATTENDU QUE cette cession sera consentie au montant fixé dans le rapport d'évaluation de M. Alain Côté Consultant inc., établi en date du 31 mai 2005;

ATTENDU QUE la Régie sera propriétaire desdits biens à compter de leur cession et, en conséquence, assumera tous les frais relatifs à ces équipements;

POUR TOUTES CES RAISONS, il

est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque, et la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque, à signer les documents nécessaires relativement au transfert et à l'immatriculation du camion auto-pompe.

211.07.09 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS 51 471 \$

DEPENSES

Administration	10 702 \$
Conciergerie et entretien	8 552 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	26 530 \$
Remplacement, amélioration et modernisation	64 727 \$
Financement/Contrepartie Immobilière SHQ	51 312 \$
Services à la clientèle	3 28
\$ Total des dépenses	162 151 \$
DÉFICIT	110 680 \$

Partage du déficit :

SHQ 90%	99 612 \$
Municipalité 10%	11 068 \$

212.07.09 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1 – PROJET DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – SECTEUR RUE PLOURDE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du décompte progressif numéro un (1) pour les travaux effectués en date du 3 juillet 2009 au montant de cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-deux dollars et soixante-dix-neuf sous (187 262.79 \$) taxes incluses

213.07.09 DEMANDE D'ADMISIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME MARTINE PELLETIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par

résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Martine Pelletier a pris possession de la résidence sise au 130, boulevard Bégin le 25 juin 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Martine Pelletier au programme pacômien d'accès à la propriété.

**214.07.09 DEMANDE D'ADMIS-
SIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ –
MME JOSIANNE DIONNE ET M.
JÉRÔME PELLETIER**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Josianne Dionne et M. Jérôme Pelletier ont pris possession de la résidence sise au 281, boul. Bégin le 2 juin 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Josianne Dionne et M. Jérôme Pelletier au programme pacômien d'accès à la propriété.

**215.07.09 DEMANDE D'ADMIS-
SIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ –
MME ANNIE LÉVESQUE ET M.
YAN LÉVESQUE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Annie Lévesque et M. Yan Lévesque ont pris possession de la résidence sise au 155, rue Galarnéau le 19 juin 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Annie Lévesque et M. Yan Lévesque au programme pacômien d'accès à la

propriété.

**216.07.09 DEMANDE D'ADMIS-
SIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ –
MME MARTINE LAMER ET
STÉPHANIE LAMBERT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mmes Martine Lamer et Stéphanie Lambert ont pris possession de la résidence sise au 12, rue Fortier le 29 mai 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mmes Martine Lamer et Stéphanie Lambert au programme pacômien d'accès à la propriété.

**217.07.09 DEMANDE D'ADMIS-
SIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ –
MME CATHERINE DIONNE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Catherine Dionne a pris possession de la résidence sise au 144, rue Galarnéau le 26 juin 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Catherine Dionne au programme pacômien d'accès à la propriété.

**218.07.09 DEMANDE D'ADMIS-
SIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M.
MATHIEU BOUDREAU**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spé-

ciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE M. Mathieu Boudreault a pris possession de la résidence sise au 26, Chemin Nord du Rocher le 3 juillet 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Mathieu Boudreault au programme pacômien d'accès à la propriété.

CORRESPONDANCE

**219.07.09 S A I N T -
LAURENT PORTAGE – HOMMA-
GE AUX PERSONNES ÂGÉES**

ATTENDU QUE le Saint-Laurent Portage a amorcé l'an dernier un projet thématique afin de livrer un hommage aux personnes âgées de l'ensemble du KRTB;

ATTENDU QU'un aîné par paroisse sera sélectionné pour cette thématique intitulée « En toute amitié chez nos aînés »;

ATTENDU QUE la publication qui nous concerne est prévue pour le 12 août 2009;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est invitée à rendre hommage à notre aîné sélectionné;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un encadré publicitaire de 2 pouces X 1 ½ pouce au coût de cinquante-cinq dollars (\$55,00 \$) plus taxes soit acheté dans cette publication du Saint-Laurent Portage.

**220.07.09 SYNDICAT
DES TRAVAILLEURS ET TRA-
VAILLEUSES DES POSTES (STTP)**

ATTENDU QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes pour de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

ATTENDU QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

ATTENDU QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont

rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada; **ATTENDU QUE** le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat; **POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER à M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés et de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes;

DE DEMANDER que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à M. Denis Lemelin, président,

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, à notre député ainsi qu'à M. Jean Perrault, président, Fédération canadienne des municipalités.

221.07.09 **STATION PLEIN AIR SAINT-PACÔME – DEMANDE D'AUTORISATION**

ATTENDU QUE la Station Plein Air est soucieuse d'offrir à sa clientèle de meilleurs services;

ATTENDU QUE la Station Plein Air souhaite pouvoir développer un nouveau sous-bois pour la saison hivernale 2009-2010;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Station Plein Air doit procéder à la coupe d'arbres dans la montagne;

ATTENDU QUE les arbres à couper seront préalablement identifiés afin qu'aucun arbre soit coupé inutilement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise la direction de la Station Plein Air à procéder à la coupe des arbres nécessaires pour la réalisation de leur projet d'offrir à leur clientèle un nouveau sous-bois pour la saison hivernale 2009-2010.

222.07.09 **DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME PAULINE ST-PIERRE ET M. DONALD GAGNÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Pauline St-Pierre et M. Donald Gagné désire aménager 4 logements additionnels dans leur propriété du 26 rue Fortier, qui abritait jusqu'à l'année dernière la Ganterie BCL;

POUR TOUTES CES RAISONS, il

est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Pauline St-Pierre et M. Donald Gagné au programme pacômien d'accès à la propriété.

VARia

223.07.09 **ENGAGEMENT DE MME JOSÉE THÉRIAULT** est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Josée Thériault soit engagée à titre de technicienne en bureautique pour une période indéterminée incluant la période des vacances à compter du 13 juillet 2009.

224.07.09 **ACHAT DE BACS À VIDANGES ET RÉCUPÉRATION** est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale adjointe à procéder à l'achat de bacs à vidanges et à récupération pour la revente aux citoyennes et citoyens.

225.07.09 **MME HÉLÈNE LÉVESQUE – DÉMISSION** est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le départ de Mme Hélène Lévesque soit souligné afin de la remercier pour son travail auprès de la Municipalité de Saint-Pacôme et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

226.07.09 **M. RENÉ BÉLANGER – DÉMISSION** est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le départ de M. René Bélanger soit souligné afin de le remercier pour son travail auprès de la Municipalité de Saint-Pacôme et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.





La Maison de la famille du Kamouraska



Inscription obligatoire à nos activités :
au 492-5993, poste 103.

Stimulation précoce

Votre enfant parle peu? Votre enfant fait des crises? Votre enfant n'est pas intéressé aux travaux d'écriture? Il tombe facilement et semble avoir peu d'équilibre. Il se peut qu'il ait besoin de stimulation particulière et que vous ayez besoin de trucs et conseils pour l'assister dans son développement. Le service de stimulation précoce de la *Maison de la famille du Kamouraska* a des places disponibles dans son service! Profitez de cette occasion. Si vous avez des références à nous faire, c'est le meilleur temps!!! Ce service s'adresse aux familles qui comptent un ou des enfants entre 18 mois et 5 ans qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des retards de développement. Pour toutes autres informations, n'hésitez pas à communiquer avec **Julie Letarte** et **Amélie Caron**, T.E.S. intervenantes en stimulation précoce aux postes 105 et 106.

Maman en forme

La *Maison de la famille du Kamouraska* offre gratuitement aux jeunes mamans accompagnées de leurs bébés une série d'ateliers de stretching et selon la température, de mise en forme avec poussette et bébé suivie d'une pause détente et échanges entre les mamans. A La Pocatière, les **mardi 15 septembre 2009 à 13h30** à la Polyvalente. Animation : **Karine Chenard**, massothérapeute. Inscription obligatoire.

Gardiens avertis

Cours de gardiennage de la Croix-Rouge offerts aux jeunes de plus de 11 ans. Inscription obligatoire, maximum 15 jeunes par groupe. Coût : 35 \$. A nos locaux, les **samedis 19-26 septembre et 3 octobre 2009 de 8h30 à 11h45**. Instructrice : **Marie-Soleil Gaudreault**.

Capsules info parents

Nous organisons dans nos locaux, situés au 580C, rue Côté à Saint-Pascal, des rencontres sous l'aspect de capsules informatives adressées aux parents et touchant des sujets différents. La **prochaine, le lundi 28 septembre à 13h30**. Animatrice : **Marie-Soleil Gaudreault**, T.E.S.

Location d'équipement et Joujouthèque

Nous offrons le service de location d'équipement sécuritaire pour enfant à coût modique les **mardis, mercredis et jeudis après-midi de 13h00 à 15h00** : sièges d'auto 0-20 lb, 20-40 lb et d'appoint, lit, parcs pliants, chaises hautes, poussettes, chaises d'appoint de table, coussins d'allaitement, traîneaux, barrières. Nous offrons aussi le «*kit mamie*» pour les grands-parents à 5 \$/semaine, profitez-en! Prenez note que la *Joujouthèque* est en opération aux mêmes heures, les jouets et les livres sont prêts gratuitement pour 3 semaines. N'hésitez pas à rejoindre la responsable, **Guyline Despres** au poste 107 pour plus d'informations et faire vos réservations.





**Le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska,
toujours en action!**



Le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska compte maintenant 5 travailleuses, dont 3 intervenantes, 1 agente sociopolitique et une adjointe à l'administration. Une équipe professionnelle et dynamique où la créativité ne manque pas.

Faisons un retour en arrière, soit lors de la tenue du colloque en octobre 2007 «*Femmes en action : pour une meilleure qualité de vie!* ». Certaines personnes se demandent si nous avons donné des suites à ce dernier. Et bien, sachez que le guide d'actions citoyennes dans lequel nous retrouvons les 24 pistes d'action n'a pas été déposé sur les tablettes, bien au contraire. Le centre est doté d'un plan d'action annuel qui décrit le travail et les représentations à effectuer au cours de l'année, ainsi que certaines priorités ciblées que l'on retrouve dans le guide. D'ailleurs, vous pouvez vous procurer le plan d'action et le guide en communiquant avec nous. Pour l'année 2009-2010, nous avons priorisé la santé des femmes et la consommation. Nous y travaillerons par le biais des activités et des café-rencontres. A ce sujet, surveillez la nouvelle programmation qui paraîtra sous peu.

Bien entendu, toutes ces réalisations ne se font pas sans l'appui des membres du conseil d'administration qui est composé de mesdames Solange Morneau, Julie Senechal, Linda Beland, Denise Laplante, Suzanne Gosselin et Hélène Michaud, et sans oublier toutes les bénévoles œuvrant dans les sous-comités. Merci à toutes et je vous souhaite un bon automne! N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus de renseignements ou pour nous rencontrer de façon tout à fait confidentielle, au 418-492-1449.

Hélène Lévesque
Coordonnatrice

MESSAGE

Au nom des membres du comité de développement ainsi qu'en mon nom personnel, je tiens à remercier monsieur René Bélanger pour son excellent travail tout au long des 6 années où il a œuvré au sein de notre municipalité comme agent de développement.

Journaliste de formation et travailleur acharné et dévoué à la municipalité et à ses gens, il a été pour nous du Comité de développement à la fois un phare qui nous guide et un pilote qui nous mène à bon port. Il était de tous les projets, à la fois discret, diplomate d'une efficacité sans pareille et d'un support toujours sans faille pour des bénévoles parfois au bord de l'essoufflement.

Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions qui se dérouleront à l'échelle de la MRC du Kamouraska où il tiendra le rôle d'agent aux communications et au développement rural. Toutes nos félicitations René et mille mercis d'avoir été là pour nous, gens de Saint-Pacôme!

Hélène Cadieux, présidente comité de développement

TIRAGE AU PROFIT DE LA FABRIQUE DE SAINT-PACÔME

La vente des billets de la loterie au profit de la Fabrique de Saint-Pacôme est commencée. Des bénévoles vous visiteront. Des prix d'une valeur de 2 400.00 \$ vous sont offerts, dont un 1er prix de 800.00 \$. Nous vous remercions à l'avance pour votre accueil et pour votre générosité. Le tirage aura lieu le 8 novembre 2009. Vous pouvez également vous procurer des billets au bureau de la Fabrique 418 852-2095 ou auprès de Madame Raymonde Boucher au 418 852-2599.

LAMPIONS À L'EFFIGIE DE SAINT-PACÔME SONT PRÉSENTEMENT DISPONIBLES AU BUREAU DE LA Fabrique. Vous pouvez vous en procurer si vous le désirez au prix de 10.00 \$.

SOUPER MÉCHOUI

À LA STATION PLEIN AIR DE ST-PACÔME
SAMEDI LE 19 SEPTEMBRE 2009 À 18H30

MENU

MÉCHOUI DE PORC ET BœUF
POMMES DE TERRE AU FOUR
SALADE DE CHOU
SALADE DE TOMATES ET PESTO
DESSERT ET CAFÉ



COÛT : 20.00 \$

POUR INFORMATION ET RÉSERVATION : 418 852-2430
BILLETS EN VENTE À L'ACCUEIL DE LA STATION PLEIN AIR

LE 8^e GALA



Christine Brouillet
Promesses d'éternité



Pierre Caron
Letendre et l'homme de rien



Andrée A. Michaud
Lazy Bird



L'ÉVÉNEMENT DE L'AUTOMNE

DU PRIX SAINT-PACÔME DU ROMAN POLICIER

LE 26 SEPTEMBRE 2009
À LA GALLERIE BERNARD-LABRÉ ALBERT-ROYER



**SOUS LA PRÉSIDENTICE D'HONNEUR
DE JACQUES LACOURSIÈRE**

AU PROGRAMME...

13H30 L'HÉRITAGE D'EDGAR...
ALLAN POOL, SIMÉON ET LES NÔTRES
TABLE RONDE ANIMÉE PAR MAURICE GAGNON
AVEC LES ÉCRIVAINS ALAIN PÉLÉ, PIERRE CARON, ANDRÉE A. MICHAUD,
ANDRÉE A. MICHAUD ET MONSIEUR SIMÉON
au Centre culturel de St-Pacôme
* BILLET À PART DÉDIÉ

18H SOIRÉE DE GALA
Remise du 8^e Prix Saint-Pacôme
DU ROMAN POLICIER
ET DES PRIX DE LA RIVIÈRE OUELLE
DE LA NOUVELLE POLICÈRE
Présentation des auteurs et de leurs livres



Un grand soir à ne pas manquer
RÉSERVEZ VITE!
852.2458

BIEN ÊTRE EN VENTE À :
Bureau municipal de Saint-Pacôme
Librairie L'Option, La Pocatière



ST-PACÔME ENQUÊTE



Les 26 et 27 septembre prochains, St-Pacôme enquêtera pour la 8^e fois!!

Le 26 septembre, le Prix St-Pacôme sera remis au meilleur auteur québécois de polar. Cette année, les trois finalistes qui ont su captiver nos juges sont : Christine Brouillet pour *Promesses d'éternité*, éd. La courte échelle, Pierre Caron pour *Letendre et l'homme de rien*, éd. Fides et Andrée A. Michaud pour *Lazy Bird*, éd. Québec-Amérique. La Société remettra aussi le Prix de la Rivière Ouëlle pour les nouvelles senior et junior.

Le gala se tiendra au Club de golf de St-Pacôme à 18 heures. Monsieur Jean Santerre de l'Auberge Comme au premier jour sera, cette année encore, le chef exécutif. Il a élaboré un menu gastronomique à saveur régionale.

Les billets sont en vente à la Librairie L'Option de La Pocatière ou en composant le 418-852-2458.

Le lendemain, 27 septembre, un brunch-médiéval sera servi dès 10h30. Cette activité est organisée en collaboration avec le Duché de Saxe et le Cercle des fermières de St-Pacôme. Les billets peuvent être réservés au 418-852-3088.

La Société du roman policier remercie tous les commanditaires qui collaborent à l'édition 2009.

Dates à retenir

Septembre 2009

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1 Récupération 1	2	3	4 Récupération 2	5
6	7	8 Vidange 1	9	10	11 Vidange 2	12
13	14	15 Récupération 1	16	17	18 Récupération 2	19
20	21	22 Vidange 1	23	24	25 Vidange 2	26
27	28	29 Récupération 1	30			
BIBLIOTHÈQUE : les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h00 à 12h00 et ce à compter du 13 septembre 2009						

RAPPEL

Utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public pour pelouse

La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises pour les pelouses, sont de 19h00 à 22h00 selon votre numéro civique:

Lundi, mercredi et vendredi : numéros civiques **PAIRS**
 Mardi, jeudi et samedi : numéros civiques **IMPAIRS**

AGE D'OR—JOIE DE VIVRE

Fêtes du mois de septembre 2009

Genma Thériault 3	Jeanne Lévesque 10	Gilles Pelletier 13	Rachel Houle 19	Florent Chénard 26
Thérèse Alexandro 3	Nicole Desjardins 10	Marguerite Lévesque 13	Rock Santoro 21	Christine Desautels 27
Liliane Michard 9	Bernard Rossignol 11	Charlotte Gagnon 14	Raymonde Lévesque 22	Doris Dubé 27
Ginette Laurier 9	Marcel Chamberland 12	Jacquelyn D'Anjou 15	Paul-Éugène Thériault 22	Jocelyne Dionne 28
Denise Houle 9	Helène Gendron 13	Ovilia Dubé 15	Ida Lamarro 23	Jacques Dionne 29
François Courcy 10	Aurèle Émond 13	Marc Lamarro 18	Raymond Pelletier 23	Madeleine Soucy 29
				Ronald Dionne 30



Desjardins

Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

Date de tombée : 13 octobre 2009

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)

Prochaine parution : 21 octobre 2009